

## Nouveau taux de TVA

20 mars 2007

Loi du 22 décembre 2006

Suite au vote de la proposition de loi budgétaire pour l'année 2007, vous avez sans doute entendu qu'un changement dans le taux de TVA applicable à certains services est entré en vigueur le 1er janvier 2007 au Luxembourg.

En effet, le gouvernement luxembourgeois a décidé que certaines prestations de services ne pourraient plus bénéficier du taux intermédiaire de 12% mais seraient désormais soumises au taux normal de 15%.

### Nouveau taux applicable

Les services pour lesquels le taux de TVA a changé sont les suivants :

1° Services relevant de l'exercice d'une profession libérale : il s'agit des prestations des avocats, experts-comptables, conseillers, services de traduction, ingénieurs, architectes, bureaux d'études, de journalistes, de reporter-photographes, ainsi que toutes les prestations similaires. Sont considérées comme des prestations similaires toutes les prestations qui ont la même finalité que celles qui sont effectuées par une des professions précédentes. Les professions à caractère artistique, éducatif, littéraire, scientifique ainsi que sportif sont également à considérer comme profession libérale.

2° Services fournis par les agences de voyage et les organisateurs de circuits touristiques : cela vise toute livraison de bien ou de prestation de service qui est effectuée pour le voyageur et qui se rapporte au transport, hébergement, divertissement ou diverses consommations sur place.

3° Services de publicité : il s'agit de tout service comportant la diffusion d'un message, quelque soit le support utilisé, destiné à faire connaître l'existence d'un produit ou d'un service afin d'en augmenter ses ventes.

Le taux de TVA de 12% appliqué aux biens et services suivants reste inchangé :

1° Vins de raisins frais titrant 13° ou moins d'alcool, à l'exception de vins enrichis en alcool, des vins mousseux et des vins dits de liqueur.

2° Combustibles minéraux solides, huiles minérales et bois destinés à être utilisés comme combustibles.

3° Préparation pour lessives et préparation de nettoyage.

4° Imprimés publicitaires, catalogues commerciaux et similaires ; publications de propagande touristique.

5° Vêtements sur mesure livrés par les tailleurs.

6° Chaleur, froid et vapeur d'eau.

7° Garde et gestion de titres.

8° Gestion de crédits et de garanties de crédits par une personne ou un organisme autres que ceux ayant accordé les crédits.

Il convient de noter qu'il existe dès lors une différence entre les services de publicité et les imprimés publicitaires. Les premiers sont désormais soumis au taux de TVA de 15% alors que les imprimés publicitaires restent soumis au taux de 12%.

## Et les services financiers ?

En ce qui concerne les services financiers, la loi du 22 décembre 2006 n'a pas eu d'impact sur les services de garde et de gestion de valeurs mobilières facturés à des particuliers ou à des personnes morales, assujetties ou non, au Luxembourg. En effet, ces services restent soumis au taux de TVA de 12%. Par contre, les services de conseil en investissement sont soumis à partir du 1er janvier 2007 au taux de TVA de 15%.

## Conclusion

**Ce changement de taux n'aura en principe pas d'impact pour les sociétés ayant un droit total à déduction de la TVA sur les achats. Elles pourraient cependant être amenées à supporter un préfinancement de la TVA plus ou moins important selon leurs activités. Ce point devra être particulièrement surveillé au cas par cas.**

**En ce qui concerne les sociétés n'ayant aucun droit à déduction ou ayant un droit à déduction limité de la taxe en amont, ce changement de taux aura par contre pour conséquence d'augmenter le montant de TVA non déductible.**

**L'équipe TVA de PricewaterhouseCoopers de Luxembourg se met à votre disposition pour toute demande d'information supplémentaire.**

## Contacts

L'équipe TVA de PricewaterhouseCoopers de Luxembourg se met à votre disposition pour toute demande d'information supplémentaire :

**Anne Murrath**

Associée  
+352 49 48 48-2519

a.murrath@lu.pwc.com

**Michel Lambion**

Directeur  
+352 49 48 48-2519

michel.lambion@lu.pwc.com

**Thierry Derochette**

Directeur  
+352 49 48 48-2565

thierry.derochette@lu.pwc.com

**Ulrike Schrenk-Laurence**

Directeur  
+352 49 48 48-5706

ulrike.schrenk@lu.pwc.com

**PricewaterhouseCoopers**

400, route d'Esch, B.P. 1443  
L-1014 Luxembourg  
Téléphone +352 49 48 48-1  
Facsimile +352 49 48 48-2900

PricewaterhouseCoopers cannot be held liable for mistakes, omissions, or for possible results obtained further to the use of this document, which is issued for information purposes only. No reader should act on or refrain from acting on the basis of any matter contained in this publication without considering and, if necessary, taking appropriate advice upon their own particular circumstances.

© 2007 PricewaterhouseCoopers. All rights reserved. PricewaterhouseCoopers refers to the network of member firms of PricewaterhouseCoopers International Limited, each of which is a separate and independent legal entity.